

Commune de Saorge

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2024

En la salle du Conseil de la Mairie, à 19 heures, présidé par Madame Brigitte BRESC, Maire.
PRÉSENTS : Messieurs les adjoints : Ange FRACASSI, Dominique AIPERTO,
Madame la conseillère municipale : Gyslaine DAHON.
Messieurs les conseillers municipaux: Patrick ANGELMANN , Christian PRADIER.
Procuration de Madame Aline TOESCA à Madame Brigitte BRESC.
Procuration de Monsieur Jean-Pierre PIOLAT à Monsieur Ange FRACASSI,
Le quorum étant réuni, Madame le Maire ouvre la séance à 19 h.

Madame Gyslaine DAHON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Madame le Maire supprime de l'ordre du jour le point 11 : Vente d'un véhicule communal (Renault Kangoo).

1° - Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15 avril 2022.

Tous les élus ont reçu le document. Aucune observation n'ayant été formulée avant la réunion du Conseil Municipal, ni en séance, le **compte-rendu du 15 avril 2022 est approuvé à la majorité. Madame Dahon absente lors de ce conseil s'abstient.**

2° - Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n° 10/2023 en date du 09/11/2023 : prise en charge des frais d'obsèques de Monsieur BLANC Jacques (personne dépourvue de ressources suffisantes).

Décision n° 11/2023 en date du 07/12/2023 : Concession trentenaire cimetière communal : Monsieur BERNASCHINI Marius.

Décision n°12/2023 en date du 21/12/2023 : contrat de location appartement communal place Robert Nicolaï à Madame LE MARTELOT Morgane.

7° - Approbation du rapport annuel du référent déontologue et laïcité du centre de gestion 06.

Madame Dahon résume le rapport annuel du référent déontologue et laïcité du centre de gestion 06.

Le conseil municipal prend acte du rapport 2023 du référent déontologue et laïcité du centre de gestion 06.

8° - Convention de participation de la couverture des risques prévoyance et santé des agents communaux avec le centre de gestion 06.

Madame le Maire explique que la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale introduit notamment une obligation pour les employeurs de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le centre de gestion des Alpes-Maritimes va lancer début avril 2024, pour le compte des collectivités territoriales lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance et pour la couverture du risque Santé.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance Prévoyance et Santé mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1^{er} janvier 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à donner mandat préalable au Centre de gestion des Alpes-Maritimes afin de mener la mise en concurrence.

9° - Convention avec le SICTIAM pour l'adhésion aux compétences "maîtrise de la demande en énergie" et " énergies renouvelables".

Madame Dahon explique que l'adhésion aux compétences « Énergies renouvelables » et « Maîtrise de la demande en énergie » permettra de s'appuyer sur l'ingénierie technique du SICTIAM pour la réalisation de projets innovants en matière d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie (par exemple pour des études d'emplacements de panneaux photovoltaïques sur le territoire de la commune). Le SICTIAM se charge de toutes les demandes d'autorisations et de négociations de prix.

L'adhésion à cette compétence est de 0,10€ par habitant et par an.

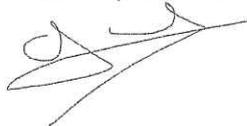
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion aux compétences « Energies renouvelables » et « Maîtrise de la demande en énergie » du SICTIAM, désigne Madame

12° - Informations diverses.

- Tunnel de Saorge : Madame le Maire insiste sur la nécessité de respecter les feux du tunnel. Des feux intelligents ont été installés : les véhicules sortant de Saorge sont prioritaires.
- Un défibrillateur a été installé à la chapelle de Maurion.
- Les chargeurs pour les vélos électriques ont été remis en place contre la chapelle des Rouges.
- La commune étant Lauréate de « Villages d'Avenir » elle va bénéficier du recrutement par l'Etat sous la responsabilité de Madame La Sous-Préfète, d'un chef de projet pour 12 à 18 mois comme appui en ingénierie .
- La commission petite enfance de la CARF va se réunir pour développer des actions dans la vallée.
- Une action de la CARF sur les violences intra familiales va être mise en place sous forme de lieu de rencontre et d'échange.
- Le maire d'Olivetta SanMichele propose de faire un mini-projet ALCOTRA en vue d'un transport à la demande via une plateforme de covoiturage. Vu que la commune dispose déjà de TAD et vu la complexité administrative des projets ALCOTRA sa proposition n'est pas retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 19h 52.

Pour procès-verbal de séance, la secrétaire: Gyslaine DAHON



Pour compte-rendu de séance et affichage, Madame le Maire : **Brigitte BRESC**

